

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

19 septembre 2017
Anglais
Original : anglais et français

Soixante-huitième session
Genève, 2-6 octobre 2017

Actualisation des opérations du HCR dans les Amériques**A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements****Situation en Colombie**

Le Gouvernement colombien a mis en œuvre l'accord de paix signé avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) depuis décembre 2016. Depuis, les FARC ont déposé plus de 7 000 armes et ont commencé à se réintégrer dans les communautés civiles. Dans ce contexte, le HCR soutient les efforts déployés par les Nations Unies pour aider à stabiliser les « zones de démobilisation » des FARC par des évaluations interorganisations des besoins et l'élaboration d'un plan de réponse commun. La situation humanitaire reste toutefois difficile, des groupes armés illégaux ayant recours à la violence et déclenchant des déplacements dans des régions isolées. La HCR continue à suivre et à faire connaître les nouveaux déplacements, y compris le long de la côte pacifique et dans les zones frontalières.

En Équateur, le HCR fournit une assistance technique continue au gouvernement concernant le décret réglementaire relatif à la loi sur la mobilité humaine, qui intègre certaines de ses recommandations. Sur demande, le HCR aide à élaborer une législation visant à faciliter la mise en œuvre de la loi. L'Organisation dispense en outre une assistance technique pour d'autres réglementations, ainsi que pour des protocoles et des résolutions essentiels. Le nombre de demandes d'asile, principalement déposées par des Colombiens et des Vénézuéliens, ayant augmenté de 29 % par rapport à la même période de 2016, le HCR soutient aussi les efforts destinés à renforcer le système d'asile.

Situation au Venezuela

La détérioration de la situation économique et politique au Venezuela (République bolivarienne du) a continué à provoquer des exodes de population. Le nombre de demandes d'asile présentées par des Vénézuéliens dans le monde entier a grimpé à environ 39 000 de janvier à juillet 2017, soit une augmentation considérable par rapport à 2016, où 34 000 requêtes avaient été déposées à la fin de l'année. Les principaux pays de destination sont le Brésil, le Costa Rica, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, le Mexique et le Pérou. L'afflux de Vénézuéliens a posé un certain nombre de problèmes et malgré les efforts faits par les pays d'accueil pour répondre généreusement à l'augmentation des besoins, une réponse renforcée est nécessaire dans les domaines de la sécurité physique, de l'octroi de documents, de la violence sexuelle et sexiste (SGBV), ainsi que de l'exploitation et des abus. Dans certaines régions, des groupes armés et des gangs criminels exploitent les nouveaux arrivants et la population locale.

En mai 2017, le HCR a effectué des missions de préparation au Brésil, en Colombie et à Trinité-et-Tobago afin d'évaluer les mouvements frontaliers, en collaboration avec ses partenaires et les gouvernements respectifs. Les besoins humanitaires et de protection des personnes arrivant dans ces pays ont été évalués, en plus des besoins en cas d'arrivées plus nombreuses. Le HCR a également déployé des missions techniques pour examiner les interventions de subventions en espèces, les abris et l'enregistrement. À titre de suivi, l'Organisation a intensifié sa réponse en renforçant sa présence dans les zones frontalières et

sa capacité à fournir une assistance élémentaire, y compris par des subventions en espèces à usage multiple, la délivrance de documents et des activités relatives à l'enregistrement et à la détermination du statut de réfugié.

Amérique centrale

Les évolutions régionales récentes, alliées à des contrôles migratoires renforcés et à un plus grand nombre de postes de contrôle à la frontière sud du Mexique ont modifié les schémas de déplacement et abouti à ce qu'un nombre croissant de demandes d'asile soient déposées dans des pays comme le Guatemala et le Mexique. Au 30 juin 2017, plus de 6 800 demandeurs d'asile étaient arrivés au Mexique, soit près de deux fois plus qu'au cours du premier semestre 2016 (3 500). Dans un tel contexte, le HCR aide à assurer l'accès au territoire et aux procédures d'asile, à fournir une assistance humanitaire immédiate et à trouver des solutions pour les personnes ayant des besoins de protection urgents, notamment par la réinstallation, l'évacuation humanitaire et la relocalisation.

En outre, en collaboration avec ses homologues gouvernementaux, le HCR a organisé un dialogue sur la protection au Mexique en mars 2017 et un dialogue régional sur la protection en mai 2017 avec des participants d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras, afin de discuter des problèmes liés à la protection des personnes déracinées par la violence et l'insécurité. Les participants à ces dialogues ont reconnu que le HCR devait renforcer sa collaboration avec les autorités locales et régionales, ainsi qu'avec la société civile et d'autres groupes qui fournissent les abris et une assistance. Ils ont également souligné que l'existence d'une réponse internationale efficace en matière de protection et d'apport de solutions dépendra de la volonté politique, de la capacité institutionnelle et de la coopération régionale dans les pays d'origine, de transit et d'asile.

Le HCR aide à la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) dans la sous-région, afin d'élaborer des programmes tenant compte de la protection et de mettre sur pied des mécanismes de coopération avec les États participant au processus. Un large éventail de parties prenantes sera invité à prendre part aux activités mises en place, notamment pour aider à remédier aux causes profondes de la violence et du déplacement. Des plans sont en cours de préparation, avec le Gouvernement du Honduras et l'Organisation des États américains (OEA), pour organiser une conférence régionale au Honduras en octobre 2017, en vue d'étudier les principaux éléments du cadre régional connu sous le nom de Cadre global régional de protection et de solutions (CRPSF).

Le HCR soutient également les consultations conduites par le gouvernement dans les pays qui ont rejoint le CRPSF visant à faire le point des progrès accomplis et à mettre en évidence les lacunes. Ces consultations fournissent aussi la base à partir de laquelle chaque pays appliquant le Cadre global régional de protection et de solutions – à savoir le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et Panama – peut élaborer son propre plan d'action national, qui définira les aspects nécessaires pour mettre en œuvre les engagements et relever les nouveaux défis. Les conclusions de ces consultations serviront également à l'élaboration d'un pacte mondial sur les réfugiés en 2018.

Les Caraïbes

En République dominicaine, le HCR et ses partenaires ont continué à fournir une assistance et un appui aux personnes souhaitant obtenir des documents en vue de l'octroi de la nationalité en vertu de la loi 169-14. Des discussions avec les autorités nationales et autres parties prenantes sont en cours afin de renforcer les activités de sensibilisation et de veiller à ce que les personnes concernées reçoivent les documents adéquats. Le HCR continue à invoquer des solutions pour les personnes qui n'ont pas demandé les documents en vue de l'obtention de la nationalité en vertu de la loi.

En Haïti, le HCR a continué à vérifier et à effectuer l'enregistrement des personnes nées en République dominicaine ayant légitimement droit à la nationalité dominicaine qui se trouvent actuellement en Haïti. Le statut de quelque 2 800 personnes sur 6 200 a été vérifié à ce jour.

Au Belize, le HCR a poursuivi le renforcement de son engagement opérationnel par une assistance et des projets à petite échelle s'appuyant sur la communauté ciblant à la fois les demandeurs d'asile et les communautés hôtes.

Le Cône Sud

En mai, le Président du Brésil a approuvé une nouvelle loi sur la migration, qui entrera en vigueur en novembre 2017 et remplacera ainsi l'ancien cadre mis en œuvre pour la première fois en 1980. La nouvelle loi est une avancée importante pour structurer la politique publique sur la migration, utiliser une approche tenant compte des droits de l'homme et faciliter l'accès des migrants aux procédures de régularisation de leur séjour. Elle contribue aussi à promouvoir l'inclusion socio-économique et à étendre les voies complémentaires d'accès à la protection, et comporte des dispositions visant à prévenir et à résoudre les cas d'apatridie.

Au Pérou, les dispositifs migratoires spéciaux, qui approuvent l'octroi de permis temporaires aux Vénézuéliens entrés de manière régulière sur le territoire en 2017, ont été étendus. Plus de 11 000 permis temporaires avaient déjà été accordés à des Vénézuéliens au titre de ces dispositifs.

B. Atteindre les priorités stratégiques globales

Plan d'action du Brésil

Le MERCOSUR¹ a officiellement adopté un ensemble d'indicateurs élaborés conjointement avec le HCR et l'*Instituto de Política Pública en Derechos Humanos* (Institut de la politique publique des droits de l'homme) en vue de l'évaluation triennale du Plan d'action du Brésil. Les consultations nationales avec les gouvernements et la société civile ont débuté et trois consultations sous-régionales seront organisées début novembre 2017, sur la qualité de l'asile, l'apatridie et les programmes d'intégration locale. Une réunion régionale visant à présenter les conclusions et les recommandations de ces consultations et à discuter des contributions régionales au pacte mondial sur les réfugiés devrait se dérouler au Brésil en février 2018. L'évaluation triennale du Plan d'action du Brésil sera aussi débattue lors de la prochaine réunion des Consultations sur les migrations dans les Caraïbes.

En juillet 2017, la première session thématique qui conduira à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés a présenté le Plan d'action du Brésil comme un modèle régional. Cette session avait pour but de définir les éléments essentiels ainsi que les bonnes pratiques et les enseignements de dispositifs passés et présents de partage de la charge et des responsabilités afin de les utiliser pour l'élaboration d'un programme d'action.

Accès à l'asile

Les États de la région ont continué à mettre en œuvre les recommandations conjointes visant à renforcer les normes d'asile au moyen de l'Initiative sur la qualité de l'asile (QAI). Trinité-et-Tobago a lancé un programme « QAI dès le début » en appliquant les normes internationales et régionales d'efficacité et de recours à des procédures régulières aux procédures de détermination du statut de réfugié. Le Mexique a rédigé un manuel d'éligibilité à l'intention des fonctionnaires chargés de traiter les demandes d'asile. Le Pérou a adopté un ensemble de recommandations QAI et prépare un plan de travail afin d'ériger certains domaines en priorités. Le Brésil a préparé un formulaire d'enregistrement prenant davantage en compte les besoins des enfants non accompagnés. Le Costa Rica a mis en œuvre l'examen des décisions de seconde instance au titre de l'Initiative sur la qualité de l'asile.

De plus, en août 2017, les pays qui appliquent l'Initiative sur la qualité de l'asile (Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Costa Rica, Mexico, Panama, Pérou et Trinité-et-Tobago) ainsi que les États observateurs (Canada, Colombie, République dominicaine, Équateur et États-Unis d'Amérique) se sont réunis à São Paulo pour la

¹ *Mercado Común del Sur.*

première table régionale QAI. Lors de cette rencontre, les participants ont discuté de stratégies liées à la gestion efficace des cas et à la réduction du nombre de dossiers en attente, ainsi que des bonnes pratiques permettant d'accroître l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés aux procédures, à l'enregistrement et aux orientations.

En mai 2017, en vue de renforcer l'accès aux procédures de détermination du statut de réfugié, le HCR, l'Institut interaméricain des droits de l'homme et 40 organisations de la société civile ont lancé le Réseau des Amériques pour l'aide juridique aux réfugiés (ANRLA). Ce réseau étudie les normes de protection des réfugiés, soutient l'apport d'une orientation et d'une représentation juridiques à un nombre croissant de personnes ayant besoin de la protection internationale et forme des avocats et des praticiens spécialisés en droit des réfugiés.

Solutions globales

L'Argentine, le Brésil et le Chili ont maintenu leur engagement profond envers la solidarité et le partage des responsabilités à l'échelle internationale. Ils sont devenus les premiers pays à appliquer le Mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents (ERCM) et à établir des programmes de parrainage, de réinstallation et d'accès complémentaires. En mai 2017, les représentants de ces pays, qui ont participé à un atelier de renforcement des capacités à Ottawa organisé par l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés, se sont familiarisés avec les orientations et les outils pratiques pouvant être utilisés pour élaborer des programmes de parrainage communautaires.

Au 31 juillet 2017, l'Argentine avait reçu plus de 280 Syriens dans le cadre du programme de visas humanitaires. Ceci conformément à son engagement d'accueillir 3 000 réfugiés syriens, prononcé lors du Sommet de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants en septembre 2016. En outre, en août 2017, le Gouvernement de l'Argentine, avec l'Organisation internationale pour les migrations et le HCR, a adopté un plan d'action sur le renforcement des capacités dans le cadre de l'ERCM pour 2017-2018. Le Chili s'est préparé à réinstaller 120 réfugiés syriens et le Brésil prévoit d'instaurer un programme de parrainage privé pour accueillir 3 000 réfugiés syriens et de mettre en place un programme de réinstallation pour les réfugiés du nord de l'Amérique centrale.

En Équateur, le HCR a continué à mettre en œuvre le « modèle gradué », qui a permis à plus de 1 800 familles de voir leur situation nettement améliorée. Quelque 87 % des familles font désormais trois repas corrects par jour et 63 % gagnent un revenu qui les place au-dessus du seuil de pauvreté. Environ 70 % participent aussi à des réseaux sociaux et communautaires.

En Colombie, le HCR soutient les efforts accomplis par le Ministère du logement pour établir le profil des personnes vivant dans les zones d'installation informelles et pour amender son cadre juridique national afin de reconnaître que la « légalisation » des zones d'installation est une mesure importante pour la mise en œuvre de solutions durables. L'Organisation fournit actuellement son assistance dans 27 processus de légalisation.

Le Costa Rica continue à intégrer localement les réfugiés par des initiatives élaborées conjointement avec les secteurs public et privé. Le projet d'intégration vivante (*Living Integration Project*), qui promeut l'accès des réfugiés au marché du travail, est un dispositif de responsabilité sociale de l'entreprise reconnu par le gouvernement.

À travers le dispositif de transfert à des fins de protection, mécanisme d'évacuation humanitaire pour les personnes exposées à un risque élevé dans le nord de l'Amérique centrale, quelque 200 personnes ont été sélectionnées et orientées vers les autorités de l'Australie, du Canada et des États-Unis d'Amérique. Une centaine de personnes ont quitté leur pays d'origine, via le Costa Rica pour la plupart, pour parvenir à leur pays de destination. Le Brésil et l'Uruguay se sont dits intéressés par la participation à ce mécanisme de partage des responsabilités.

Éradication de l'apatridie

Les pays des Amériques ont continué à prendre des mesures pour éradiquer l'apatridie. Le parlement haïtien a approuvé l'adhésion aux conventions sur l'apatridie, et en mai 2017, le Président du Chili s'est engagé à adhérer aux deux conventions. Le Brésil et l'Équateur ont adopté des lois sur la migration et la mobilité humaine rendant obligatoire l'instauration de procédures de détermination de l'apatridie et facilitant l'acquisition de la nationalité pour les apatrides. De même, des projets de loi sur l'apatridie sont en cours de discussion en Argentine, au Paraguay et en Uruguay. Le Costa Rica, le Chili et le Panama ont continué à mettre en œuvre des programmes visant à confirmer la nationalité des personnes. Le tribunal électoral suprême du Costa Rica a également adopté une nouvelle réglementation pour faciliter la naturalisation des personnes apatrides et des réfugiés apatrides.

En août 2017, le Gouvernement du Pérou et le HCR ont organisé la troisième réunion régionale sur les procédures de détermination de l'apatridie et sur la naturalisation facilitée, manifestation à laquelle ont participé plus de 40 représentations gouvernementales des Amériques. Cette réunion a été l'occasion de promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie et du programme sur l'éradication de l'apatridie dans le Plan d'action du Brésil. Les participants ont en outre échangé les bonnes pratiques, discuté de projets d'articles sur la protection des apatrides et des possibilités de naturalisation, et souligné l'importance de l'apport d'une assistance technique, en particulier concernant les normes internationales, pour prévenir et résoudre les cas d'apatridie.

Protection des enfants et des jeunes

Le HCR a poursuivi son travail visant à protéger les enfants et les jeunes contre les risques graves en matière de protection dans les Amériques en fournissant une assistance technique à ses partenaires et aux gouvernements et en les aidant à renforcer leurs capacités. L'Organisation a amélioré la coordination interorganisations et a plaidé pour la protection des enfants en déplacement et de leur famille. Avec d'autres institutions des Nations Unies, le HCR a organisé la Consultation régionale sur la jeunesse, la paix et la sécurité fin mai-début juin 2017 au Panama à titre de suivi de l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité n° 2250 sur le même sujet. La consultation a fait participer les jeunes à une discussion sur les contributions qu'ils peuvent apporter à la prévention de la violence et des conflits et à la promotion de la paix. Le Brésil a adopté une résolution destinée à mieux protéger les enfants séparés ou non accompagnés dans les régions frontalières.

Violence sexuelle et sexiste

La violence sexuelle et sexiste (SGBV) reste l'un des principaux problèmes de protection dans les Amériques et touche les personnes déplacées de manière disproportionnée. Le Réseau régional des espaces sûrs² a pour but d'améliorer le signalement et l'identification de cas de SGBV ainsi que la réponse à y apporter en fournissant un ensemble de services minimums au moyen d'une coopération entre plusieurs pays. Le Costa Rica, le Guatemala et le Mexique ont rejoint cette initiative en 2017. En outre, le HCR a organisé une série de formations et de consultations sur la protection contre les abus et l'exploitation sexuels (PSEA) et a soutenu depuis l'instauration d'un Cadre régional sur l'exploitation et les abus sexuels en juin 2017. Le Réseau régional sur l'exploitation et les abus sexuels est composé de personnel humanitaire national et international et entend sensibiliser les personnes déplacées à l'exploitation et aux abus sexuels et les protéger contre ces pratiques. Le réseau compte actuellement 32 membres et son action a notamment consisté à concevoir des outils permettant d'élaborer des mécanismes de plainte basés sur la communauté.

² Dans les situations de déplacement, le Réseau régional des espaces sûrs a été établi en partenariat avec la société civile, les organisations humanitaires gouvernementales, les institutions locales et nationales, tant publiques que privées, et le HCR, avec pour objectif de regrouper et d'améliorer les services dont peuvent bénéficier les survivant(e)s de la SGBV.

Coopération régionale

Lors d'une réunion organisée en juin 2017 en El Salvador, le Groupe de consultation régional sur la migration a réaffirmé l'importance de veiller à ce que le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières complète les processus nationaux et régionaux, y compris l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés, en collaboration avec le HCR. L'Assemblée générale de l'OEA a adopté une résolution sur les droits de l'homme demandant aux États de continuer à mettre en œuvre le Plan d'action du Brésil comme cadre stratégique pour la protection des réfugiés et des apatrides.

C. Information financière

En octobre 2016, le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a approuvé le budget de 145,6 millions de dollars E-U. pour les Amériques en 2017. Au 31 juillet 2017, le budget pour 2017 a augmenté de 4,5 millions de dollars E.-U., atteignant 150,1 millions de dollars E.-U. Ce montant a permis au HCR de renforcer sa présence et d'assurer un suivi des capacités dans les zones frontalières en réponse à une augmentation des arrivées du Venezuela (République bolivarienne du), et de faire face aux besoins croissants dans le nord de l'Amérique centrale. Au 31 juillet 2017, les contributions volontaires affectées à des opérations du HCR dans les Amériques s'élevaient à 27 millions de dollars E.-U.